

**Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne**

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

47

Suppléants ayant voix

délibérantes :

4

Conseillers représentés :

6

Total votants :

57**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 septembre 2017 A 18H30**

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président. Date de la convocation : 13 septembre 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 21 septembre 2017 à 18h30, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, André IMBERDIS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Paul SABATIER, Hélène BOUDON, Gérard BAUREZ, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise SCHULZ, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Jeannine SUAREZ à Christiane SAMSON
Bernard VIGNAUD à Tony BERNARD
Claude NOWOTNY à Stéphane RODIER
Abdelhraman MEFTAH à Nicole GIRY
Martine MUNOZ à Thierry BARTHELEMY
Marie-Noëlle BONNARD à Paul SABATIER

Conseiller.e.s absent.e.s :

Ludovic COMBE
Philippe BLANCHOZ
Thomas BARNERIAS
Didier ROMEUF
Carine BRODIN

Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérantes :

Christine PETRUCCI
Stéphanie BERNARD
Arlette RELIER
Joëlle MYE

Secrétaire de séance : Hélène BOUDON

**Ecriture de régularisation avec la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez
DELIBERATION N° 20170921-4**

Rapporteur : Daniel BERTHUCAT, Vice-Président

Vu la délibération du 2 octobre 2014 de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ance, portant transfert du réseau agricole à la Communauté de Communes du pays de Courpière et suppression du budget annexe Réseau agricole Livradois Forez ;

Vu les délibérations N°2.2 et N°3.3 du 30 octobre 2014 de la Communauté de Communes du Pays de Courpière, actant le transfert du personnel et du budget annexe du réseau Agricole de la Communauté de communes de la Vallée de l'Ance vers la Communauté de Communes du Pays de Courpière au 1er janvier 2015 et créant le budget annexe Réseau Agricole Livradois Forez ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-02854 en date du 12 décembre 2016 portant fusion des Communautés de Communes « Haut-Livradois, Livradois Porte d'Auvergne, Pays d'Ambert, Pays d'Arlanc, Pays de Cunlhat, Pays d'Olliergues, et Vallée de l'Ance » ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-02853 en date du 12 décembre 2016 portant fusion des Communautés de Communes «Entre Allier et Bois Noirs», «de la Montagne Thiernoise», «du pays de Courpière» et «Thiers Communauté» ;

Le Réseau Agricole Livradois-Forez a été créé en 2005 à l'initiative du PNR Livradois-Forez, du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et de plusieurs Communautés de Communes du territoire qui ont souhaité s'investir sur les questions de gestion de l'espace, notamment en lien avec l'agriculture. A sa création, le Réseau Agricole Livradois-Forez a été administrativement (finances et RH) porté par la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ance. En fin d'année 2014, sur décision concordante des 9 Communautés de Communes membres du Réseau Agricole Livradois-Forez, le portage administratif a été confiée à la Communauté de Communes du Pays de Courpière.

Lors de la fusion des Communautés de Communes et création de celles d'Ambert Livradois Forez et Thiers Dore et Montagne, les deux trésoreries concernées ont constaté que le transfert de l'excédent de fonctionnement du budget annexe du Réseau Agricole entre la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ance et la Communauté de Communes du Pays de Courpière n'avait pas fait l'objet d'une écriture réelle.

Il convient de régulariser cette situation en émettant un titre de recettes de 25 738,10 € auprès de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez (imputation comptable : 7788 produits exceptionnels).

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la décision d'émettre un titre de recettes de 25 738.10 € à la CC Ambert Livradois Forez,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

TOTAL VOTANTS :	57 =	Conseillers Présents : 51	+	Représentés : 6	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMEES :	57 =	Pour : 57		Contre : 0	
Abstention :	0				

Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

